

# Le Parlement : Composition et Statut des Élus

[CapConcours](#)

## Le Parlement : Composition et Statut des Élus

### Sommaire

1. La Structure Bicamérale du Parlement
2. Les Députés et les Sénateurs
3. Les Protections et Interdictions

### 1. La Structure Bicamérale du Parlement

Le pouvoir législatif en Côte d'Ivoire est exercé par un Parlement composé de deux chambres (bicaméralisme):

- **L'Assemblée Nationale:** Composée de 255 députés élus au suffrage universel direct.
- **Le Sénat:** Composé de 99 sénateurs. Il assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens de l'étranger.

### 2. Les Députés et les Sénateurs

**Mandat:** Les députés et les sénateurs sont élus pour **cinq (5) ans**.

Les **Sénateurs** sont désignés de deux manières:

- 2/3 sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral (députés, conseillers régionaux, municipaux...).
- 1/3 est nommé par le Président de la République (anciennes personnalités, experts, opposition).

### 3. Les Protections et Interdictions

- **Le Mandat Impératif:** Il est strictement interdit et **nul**. L'élu représente la Nation entière et non pas seulement ses électeurs.
- **Incompatibilités:** Un parlementaire ne peut pas cumuler son mandat avec certaines fonctions (membre du Conseil Constitutionnel, Ministre, Directeur de société publique). Il ne peut pas non plus être membre des deux chambres à la fois.
- **Immunités:** Un parlementaire ne peut être poursuivi pour les opinions émises dans l'exercice de ses fonctions. Pour les crimes, il faut l'autorisation de sa chambre (sauf flagrant délit).

#### À retenir

- **Notions clés :** retenir les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.